

POLITIQUE DU CO-CHAMBREUR

Etant donné la très grande popularité du camp sur neige, le conseil d'administration de l'AMSF a élaboré la politique suivante afin de rendre plus équitable le processus d'inscription.

a) Lors de l'inscription en ligne, vous ne pourrez inscrire qu'une seule personne à la fois mais il vous sera possible de suggérer le nom d'un co-chambreur.

b) Assurez-vous d'obtenir l'accord préalable de votre co-chambreur pour le suggérer lors de votre inscription en ligne. Cette suggestion sera confirmée uniquement lorsque le co-chambreur aura procédé à son inscription.

c) Dans le cas contraire, un autre co-chambreur vous sera assigné.

d) Afin d'éviter toute déception, nous vous suggérons, une fois votre inscription terminée, de procéder vous-même à l'inscription de votre co-chambreur quitte à vous entendre avec lui par la suite. Cette seconde inscription garantira la réservation de votre co-chambreur.

e) L'assignation des chambres sans co-chambreur désigné se fera en jumelant des personnes du même sexe.